

# Villenave Près Marsac

## Bulletin Municipal



### *Tous mes vœux*

En ce début d'année 2026, toute l'équipe municipale vous adresse ses vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de l'espoir, de la réussite et du bien-être pour vous et vos proches.

J'adresse mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale qui m'entoure pour le travail accompli. La démocratie locale ne se nourrit pas de divisions, mais de débats constructifs.

Je n'oublie pas les Associations présentes dans ce Village : le Comité des Fêtes ainsi que les Jeux d'Adour. Ils nous font oublier le climat de morosité national et international qui règne. Merci et bonne continuation à vous !

Une page se tourne : ce bulletin municipal est le dernier de l'équipe municipale en place car vous le savez, nous ne reconduisons pas notre mandat en Mars 2026. Nous avons passé douze années intenses avec pour ambition la réalisation de plusieurs projets dans la limite de nos petits moyens et ce, sans endetter la commune, tout en maîtrisant la hausse des impôts locaux.

Vous trouverez dans ce bulletin un point sur les comptes 2025, les projets et aménagements réalisés et en cours ainsi que quelques informations intercommunales et communales.

J'aurai une dernière pensée particulière pour M. Jacques LAPEYRE qui nous a quitté le 15 Août 2025. Pendant 37 ans il a été au service de la commune en tant que Maire. Je salue respectueusement ses actions menées au cours de ses mandats.

**BONNE LECTURE et TRES BELLE ET HEUREUSE ANNEE**



**Thérèse LAFFARGUE - MAIRE**

# Réalisations 2025

## Rénovation du local associatif (ancienne Mairie)

- ✚ Energétique : isolation, baisse du plafond, radiateurs à inertie
- ✚ Création de toilettes
- ✚ Carrelage
- ✚ Electricité - est alimentée par les panneaux solaires de la mairie

|                                              |                              |
|----------------------------------------------|------------------------------|
| Budget investissement - Travaux et finitions | 22 623 € HT hors subventions |
| Mobilier                                     | 3 236 € HT hors subventions  |



A destination des associations de la commune, le local est mis à disposition gratuitement, sous convention d'occupation des locaux.



Placard avec étagères- meuble de rangement



6 tables basculantes et à roulettes 12 chaises

## Energie solaire en toiture de la Mairie

- ✚ 3kw de puissance pour autoconsommation et revente du surplus qui doit couvrir les dépenses d'électricité

Budget investissement - Coût 5 810 € HT non subventionné car générateur de revenus



## Création aire de repos

✚ Rénovation de l'espace vert derrière l'Eglise, coupe d'arbres, plantation de haies et d'arbres d'ombrage et d'ornement, tables PMR en bois, rochers

Budget investissement - Coût 11 151 € HT hors subventions



## Changement de la porte de l'Eglise

✚ Protection de l'intérieur de l'Eglise par le changement de la porte qui était plus qu'abîmée

Budget investissement - Coût 4 308 € HT hors subventions



## Couverture partielle du ruisseau rue St Bruno après le virage



- ✚ Elargissement de la voie par la mise en place d'une couverture grillagée permettant l'évacuation de l'eau de pluie

Budget investissement - Coût 11 949 € HT hors subventions

## Construction d'un local de rangement côté salle des fêtes

- ✚ L'entreprise a retardé de + 4 mois le début des travaux. Devraient commencer semaine 4 de janvier 26.

Budget investissement - Coût 17 804 € HT hors subventions

## Cimetière

- ✚ Le Jardin du Souvenir sera déplacé vers le mur ouest et agrandi. - travaux à venir

Budget investissement - Coût 1 590 € HT



Le montant total des travaux pour 2025 s'élève à 78 471 € HT

Les subventions demandées et accordées sont de 40 317 € - Le projet de rénovation du local associatif n'a pas été retenu au titre de la DETR.

D'autres travaux ont été effectués :

- ✚ Mise en conformité des assainissements salle des fêtes et logement/mairie suite à la visite du Spanc - 2 617 € en fonctionnement
- ✚ Travaux sylvicoles par l'ONF sur la parcelle boisée d'Escondeaux - 2 034€ en investissement



Ci-dessous les résultats et graphiques représentant les recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement de l'exercice 2025 (en ttc)

#### FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES

| Chap. | Libellé                                | Réalisé            |
|-------|----------------------------------------|--------------------|
| 60    | Achats et variation des stocks         | 6 359,65           |
| 61    | Services extérieurs                    | 13 674,68          |
| 62    | Autres services extérieurs             | 7 298,64           |
| 63    | Impôts, taxes et versements assimilés  | 588,00             |
| 63    | Impôts, taxes et versements assimilés  | 41,18              |
| 64    | Charges de personnel                   | 2 211,95           |
| 73    | Impôts et taxes                        | 8 078,77           |
| 65    | Autres charges de gestion courante     | 13 863,72          |
| 023   | Virement à la section d'investissement | 0,00               |
| 68    | Dot. aux amortissements et provisions  | 171,00             |
|       | <b>TOTAL GENERAL</b>                   | <b>52 287,59 €</b> |

##### RECETTES

| Chap. | Libellé                                  | Réalisé             |
|-------|------------------------------------------|---------------------|
| 70    | Prod. services, domaine, ventes diverses | 409,09              |
| 73    | Impôts et taxes                          | 9 245,80            |
| 74    | Dotations et participations              | 23 538,01           |
| 75    | Autres produits de gestion courante      | 10 649,16           |
| 76    | Produits financiers                      | 0,32                |
| 731   | Fiscalité locale                         | 35 753,00           |
| 002   | Résultat de fonctionnement reporté       | 118 896,98          |
|       | <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>198 492,36 €</b> |

#### INVESTISSEMENT

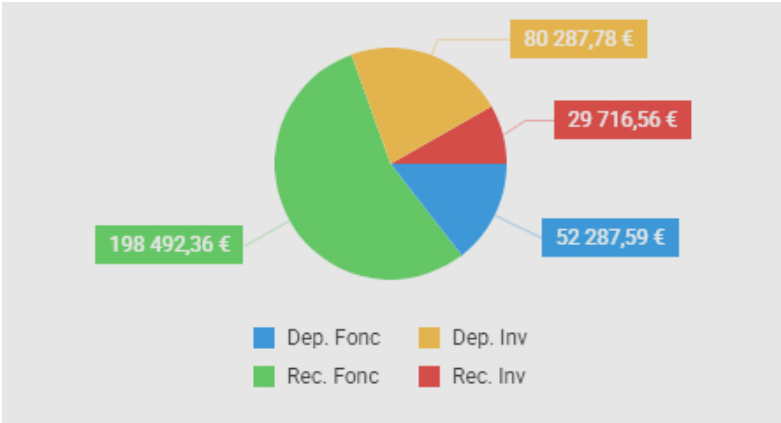
##### DEPENSES

| Chap. | Libellé                                  | Réalisé            |
|-------|------------------------------------------|--------------------|
| 001   | Solde d'exécution section investissement | 7 152,36           |
| 21    | Immobilisations corporelles              | 71 371,42          |
| 21    | Immobilisations corporelles              | 1 764,00           |
|       | <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>80 287,78 €</b> |

##### RECETTES

| Chap. | Libellé                             | Réalisé            |
|-------|-------------------------------------|--------------------|
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves | 750,36             |
| 13    | Subventions d'investissement        | 27 031,20          |
| 28    | Amortissement des immobilisations   | 171,00             |
| 20    | Immobilisations incorporelles       | 1 764,00           |
|       | <b>TOTAL GENERAL</b>                | <b>29 716,56 €</b> |

En graphique :



Résultat 2025:

|                              | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                          | ENSEMBLE               |                          |
|------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
|                              | DEPENSES<br>OU DEFICIT | RECETTES<br>OU EXEDENTS | DEPENSES<br>OU DEFICIT | RECETTES<br>OU EXCEDENTS | DEPENSES<br>OU DEFICIT | RECETTES<br>OU EXCEDENTS |
| RESULTAT REPORTE 2024        | 0                      | 118 896,98              | 7 152,36               | 0,00                     | 0,00                   | 68 824,39                |
| OPERATIONS EXERCICE          | 52 287,59              | 79 595,38               | 73 135,42              | 29 716,56                | 125 423,01             | 109 311,94               |
| TOTAUX                       | 52 287,59              | 198 492,36              | 80 287,78              | 29 716,56                | 125 423,01             | 178 136,33               |
| RESULTAT DE CLOTURE          |                        | 146 204,77              | 50 571,22              | 0,00                     |                        | 95 633,55                |
| RESTES A REALISER            |                        |                         | 28 012,00              | 19 500,00                | 28 012,00              | 19 500,00                |
| TOTAUX CUMULES               | 52 287,59              | 198 492,36              | 108 299,78             | 49 216,56                | 153 435,01             | 197 636,33               |
| Affectation de résultat 2026 |                        | 146 204,77              | 59 083,22              | 0,00                     | 59 083,22              | 87 121,55                |



Elections



Municipales

La Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie les règles applicables aux communes de moins de 1000 habitants (110 pour VILLENAVE)

L'essentiel de la loi :

- ✚ Généralisation du scrutin de liste paritaire (liste bloquée)
- ✚ Possibilité de déposer des listes incomplètes ou comprenant des candidats supplémentaires

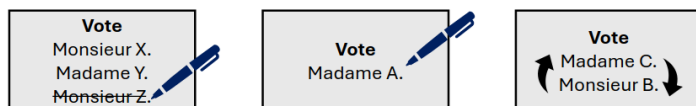
(→-2 / →+2)

- ✚ Élection des adjoints au scrutin de liste paritaire (liste bloquée)
- ✚ Maintien des règles actuelles de désignation des conseillers communautaires (ordre du tableau)
- ✚ Mesures d'adaptation facilitant le fonctionnement du conseil municipal en cours de mandat :
  - caractère réputé complet du conseil municipal applicable tout au long du mandat
  - remplacement des adjoints sans tenir compte du sexe
  - maintien du principe des élections complémentaires, mais au scrutin de liste

## Quels sont les impacts ?

A CE JOUR

**Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage** : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026

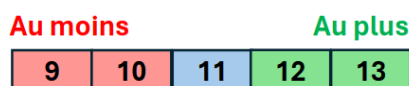


**Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage** : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

## Comment constituer une liste de candidats aux élections municipales ?

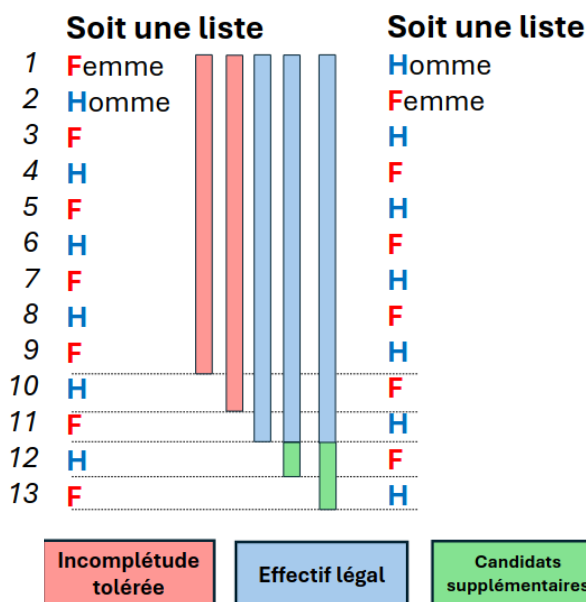
La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

De 100 à 499 habitants



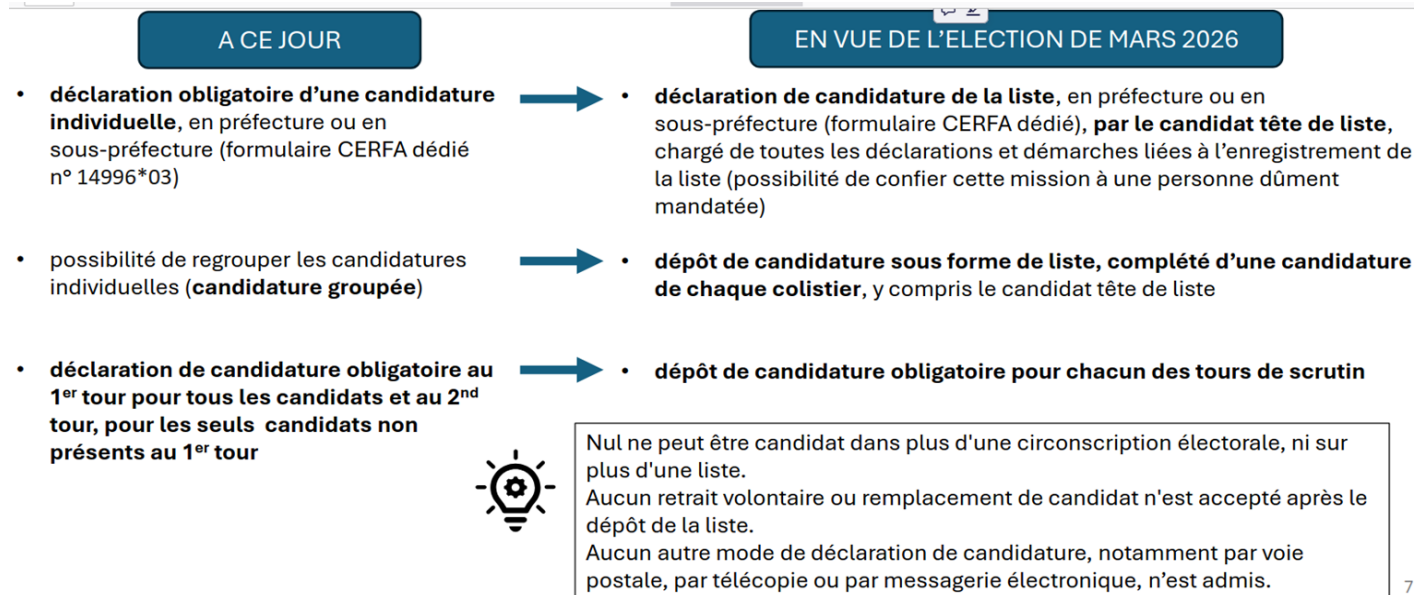
En présence de plusieurs listes, aucune disposition de la loi n'impose qu'elles comportent toutes le même nombre de candidats.

Communes de 100 à 499 habitants





## Quelles sont les modalités de dépôt des candidatures aux élections municipales ?



7

## Quels sont les délais de déclaration de candidature aux élections municipales ?

Les candidatures doivent être déposées en préfecture au plus tard :

✚ pour le premier tour, le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18h00  
soit le **26 février 2026**

✚ pour le second tour, le mardi qui suit le premier tour, à 18h00  
soit le **3 mars 2026**



## A quel moment l'élection est-elle considérée comme acquise ? :

**L'élection est acquise au premier tour lorsqu'il n'y a qu'une seule liste ou lorsqu'en présence de deux listes, l'une d'elle recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Dans le cas contraire, il y a nécessité d'organiser un second tour. **Les listes admises au second tour sont celles ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Leur composition peut être modifiée pour intégrer des candidats présents au premier tour sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.**



**S'il y a deux listes au premier tour, il y a nécessité d'organiser un second tour en cas d'égalité parfaite des suffrages exprimés.**

Pour une élection acquise au premier tour, si la majorité absolue est toujours exigée, en revanche, le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis.



### Arrêt du cuivre et de l'ADSL

La priorisation par le gouvernement du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, via le Plan France Très Haut Débit, et l'accélération de l'adoption de la fibre par les français depuis la crise sanitaire, ont rendu l'arrêt du réseau cuivre historique d'Orange possible. À partir de 2023 et jusqu'en 2030, le réseau cuivre d'Orange, utilisé pour le téléphone fixe, Internet (ADSL, SDSL, VDSL) et la TV, va donc être amené à disparaître progressivement..

La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement par zone géographique identifiée tous les ans. Dans ce cadre, les opérateurs commerciaux vont proposer à leurs clients d'être accompagnés dans le changement vers la fibre optique ou une solution alternative. À partir de l'année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion XDSL (ADSL, SDSL, VDSL) ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France.

#### A quelle échéance ?



### Arrêt du réseau mobile 2G et 3G

En tant qu'opérateur responsable, Orange investit chaque année dans le déploiement de réseaux Très Haut Débit (fibre, 4G-5G) pour offrir des services plus performants, économes en énergie et plus sécurisés. La modernisation de nos réseaux passe également par leur rationalisation, en supprimant progressivement les technologies anciennes pour mieux investir dans l'avenir.

La technologie 2G, premier réseau mobile déployé en France, arrive aujourd'hui en fin de cycle. Son usage diminue au profit des réseaux 4G et 5G, largement déployés.

C'est pourquoi, à partir du 31 mars 2026, Orange fermera progressivement son réseau 2G, d'abord dans neuf départements du Sud-Ouest, puis sur tout le territoire en septembre 2026.

#### A quelle échéance ?.



Il était



une fois

C'est l'histoire d'un projet, d'un projet touristique et ambitieux pour le territoire, réfléchi et mené par la CCAM.

O ?

Au Nord du département, dans le Madiranais

Perqué ?

Transformer plusieurs sites emblématiques en un véritable lieu d'attractivité, d'innovation et de valorisation du patrimoine local. Développement des thématiques de "L'Adour et le Monde de l'eau" (Sites Silo et Maison de l'eau à Ju-Belloc), "La Vigne et le Monde du vin" (site Caves Torus), avant d'intégrer dans un second temps, "Le Monde de l'Agriculture", à construire en étroite collaboration avec les partenaires du territoire.

- ✚ **Créer une destination touristique attractive** au nord du territoire et des Hautes-Pyrénées ;
- ✚ **Raconter ce territoire en le sublimant**, en mixant réalités et imaginaires, passé, présent et futurs du territoire ;
- ✚ **Incarner une ruralité créative, audacieuse et joyeuse**, à rebours des tentations déclinistes et fatalistes.

*« Ce projet s'inscrit dans une dynamique résolument économique, fondée sur l'investissement au service du développement local. Il vise à générer des retombées directes et indirectes, financières et non financières, tout en renforçant la fierté d'appartenance et l'attractivité du territoire, afin de contribuer durablement à son avenir. »*

*Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes*

Découvrez le projet, une invitation au voyage

<https://bigorrus.fr/>

SANTÉ



Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a annoncé l'arrivée prochaine de nouveaux équipements d'imagerie médicale à la Maison de Santé de Vic-en-Bigorre. Dès le printemps 2026, un scanner et une IRM complèteront l'offre de soins à destination de la population. Une extension du cabinet de radiologie est en cours de construction pour accueillir ces nouveaux matériels de santé.



## INFORMATIONS COMMUNALES



Adishatz

Jacques LAPEYRE

Sébastien COUMET

### Ecole

11 enfants sont scolarisés  
au RPI

0 à Sarniguet

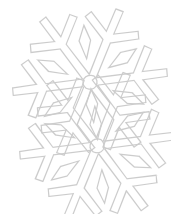
8 à Tostat

2 à Marsac

### INSEE

Recensement 2024

110 habitants



### Et pour les enfants, petits et grands, la blagounette

Toto rentre de l'école très heureux d'annoncer une bonne nouvelle à ses parents,

« Maman, Papa, j'ai eu 10 en dictée !

Très fiers, les parents de Toto lui proposent de choisir un cadeau, ce à quoi le jeune garçon répond,

- Je voudrais une bicyclette !

- Hé bien Toto, comme tu es devenu très fort en dictée, peux-tu m'épeler ce mot ? demande son papa.

- Mmm, finalement, je préférerais un vélo !



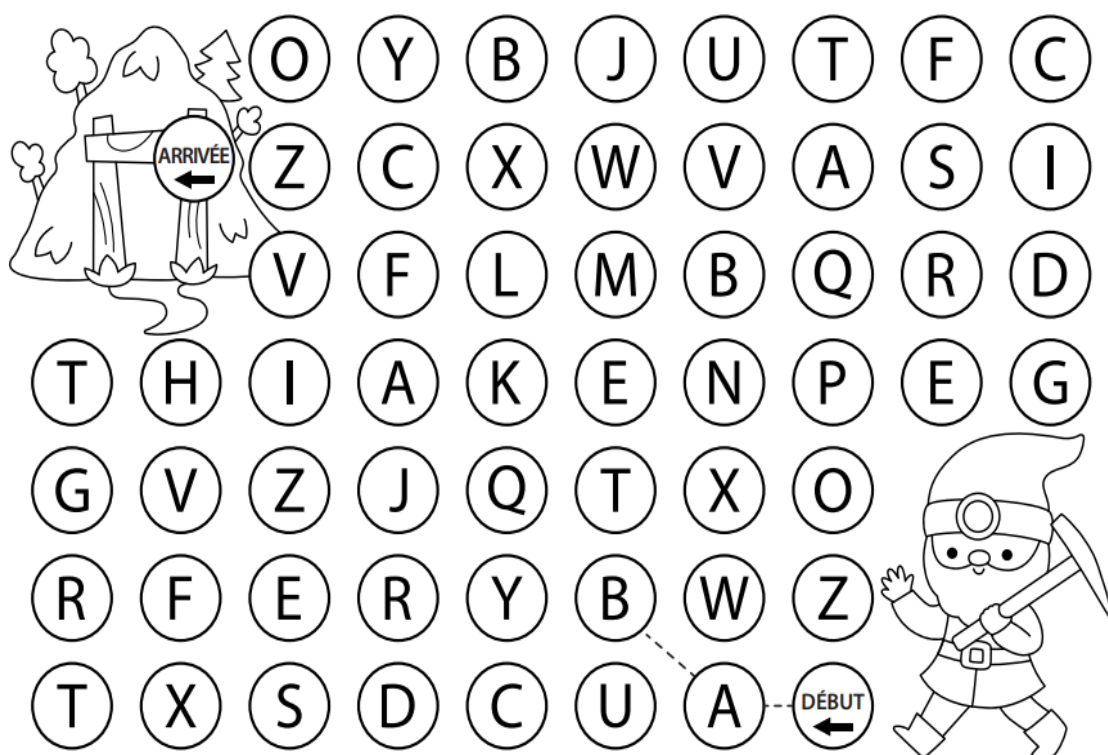
Ouvre l'oeil et trouve les 7 erreurs qui se sont introduites dans la seconde image



<http://www.teteamodeler.com>



Relie les lettres dans l'ordre alphabétique  
pour aider le nain à rejoindre la montagne.



#### VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse LAFFARGUE (MAIRE)  
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)  
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)  
Patrice CANO (Conseiller)  
Nathalie FAURE (Conseillère)  
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)  
Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le jeudi après-midi  
de 14h00 à 18h30

#### MAIRIE

12 bis rue St Bruno  
65500 Villenave Près Marsac  
05.62.31.12.12  
m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>